



Académie des Industries Extractives (AIE) de la CEMAC

Conférence internationale sur le thème « Industries Extractives et développement durable en Afrique Centrale : Enjeux et défis »

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) : Quelles leçons pour les Etats de la CEMAC ?

Par Dr Maoundonodji Gilbert, Expert conférencier

Introduction

- ❖ Aujourd'hui, l'exigence de transparence dans les industries extractives est devenue une préoccupation planétaire:
 - ✓ Institutions financières internationales (FMI, BM, BAD),
 - ✓ Organismes de coopération économique ou de développement (OCDE, G8, G20),
 - ✓ Regroupements régionaux (Union Européenne, Union Africaine, UEMOAC, UEMAC);
- ❖ La transparence est conçue comme la clé de voûte pour conjurer la « **malédiction des ressources** » et le « **paradoxe de l'abondance** », deux phénomènes à l'origine de l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE)

Plan

- I. Le bien fondé de la transparence dans les industries extractives
- II. L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)
- III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC
- IV. Défis majeurs et perspectives

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Paradoxe de l'abondance (T. Karl Lynn)

Un énorme potentiel de développement durable et pauvreté

- ❖ Les investissements directs étrangers (IDE) dans les industries extractives (pétrolière, minière et gazière) constituent une source significative de revenus pour les gouvernements de plus de 50 pays en développement;
- ❖ La population globale de ces pays s'élève à plus de 3,5 milliards de personnes, soit à peu près la moitié de l'humanité, dont 1,5 milliard représentent plus des 2/3 des populations les plus pauvres de la planète;
- ❖ Les citoyens de ces pays devraient bénéficier des retombées financières de l'extraction des ressources naturelles
- ❖ Or, ce n'est pas toujours le cas;

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Paradoxe de l'abondance (T. Karl Lynn)

Un énorme potentiel de développement durable et pauvreté

❖ C'est désolant de constater que la richesse des ressources naturelles ne s'est pas traduite en richesse économique et en prospérité pour nombre de ces pays.

❖ Bien au contraire, cette abondance des richesses naturelles a plongé des millions de personnes dans la pauvreté, jeté les économies dans la crise, et entraîné de nombreuses communautés dans des conflits.

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Paradoxe de l'abondance

Un énorme potentiel de développement durable et pauvreté

❖ **Statistiques des deux pays d'Afrique subsaharienne, principaux producteurs et exportateurs de pétrole :**

✓ **Nigeria**, pétrole : 40% PIB, 95% recettes d'exportation et 83% revenus de l'État;

✓ **Angola**, pétrole : 45% PIB, 90% recettes d'exportations et 80% revenus de l'État;

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Paradoxe de l'abondance (T. Karl Lynn)

Un énorme potentiel de développement durable et pauvreté

- ❖ Exemple du Nigeria : 2,5 millions de b/jour, 1^{er} producteur d'Afrique subsaharienne;
- ✓ 70% de nigériens vivent avec moins de 1 \$/jour;
- ✓ Population vivant en dessous du seuil de pauvreté 28% en 1980 à 66% en 1996
- ✓ 43% population n'a pas accès à l'eau potable;
- ✓ Autour de 4 milliards de dollars détournés dans les années 1990;
- ✓ Violence continuelle Delta du Niger (prises d'otages, sabotage pipeline, etc.)

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Malédiction des ressources

- ❖ D'une manière générale, la tendance lourde en Afrique est que le pétrole est une richesse qui appauvrit au lieu d'enrichir :
- ✓ Entre 1970 et 1993, les pays pauvres en ressources extractives (pétrole notamment) se sont développés quatre fois plus rapidement que ceux riches en ressources;
- ✓ Les États dépendants de pétrole ont un risque de guerre civile de 23% sur cinq ans contre 0,5% pour les pays pauvres en ressources (étude BM);

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Malédiction des ressources (P. Collier & A. Hoeffler)

- ❖ Au lieu d'une perspective meilleure, les tendances prévisionnelles montrent que :
- ✓ «Le nombre de pauvres passera de 298 millions en 2004 à 329 millions en 2015 », horizon atteinte des OMD
- ✓ « Un pauvre sur deux vivra en Afrique subsaharienne en 2015 »

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Malédiction des ressources (P. Collier & A. Hoeffler)

- ❖ Dans le même temps, on assiste à une forte croissance des IE :
- ✓ En 2010, la valeur des exportations de pétrole et minerais en provenance d'Afrique s'est élevée à 333 milliards de dollars,
- ✓ Soit six fois plus que la valeur des produits agricoles exportés (55 milliards de dollars) et
- ✓ Près de sept fois la valeur de l'aide internationale (48 milliards de dollars)..

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Malédiction des ressources (P. Collier & A. Hoeffler)

- ❖ Facteurs explicatifs de la malédiction des ressources :
 - ✓ Augmentation de la propension des dirigeants à dépenser (prestige, militaires, etc.);
 - ✓ Création des positions de rentes : mauvaise gestion, corruption, détournements, etc.
 - ✓ Relâchement des contrôles fiscaux et de la maîtrise de l'inflation;

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Justifications exigence de transparence

- ❖ Clarification des intérêts particuliers de toutes les parties concernées;
- ❖ Création confiance entre les compagnies, les gouvernements et les citoyens pour les profits à long terme;
- ❖ Accès des citoyens aux informations sur ce que paient les compagnies pour accéder à leurs ressources naturelles;
- ❖ Opportunité pour les citoyens de faire pression pour un débat démocratique sur la gestion des revenus
- ❖ Obligation de rendre des comptes des gouvernements pour les revenus reçus.

I. Le bien fondé de la transparence dans les IE

Justifications exigence de transparence

- ❖ Sans la transparence dans les revenus, les compagnies peuvent être perçues comme complices dans l'exacerbation de la corruption et la détérioration des conditions sociales des populations, même si elles effectuent des transactions commerciales légitimes avec ces gouvernements;
- ❖ L'importance d'une gestion transparente et responsable des revenus issus des ressources naturelles représente un enjeu crucial de gouvernance mondiale;
- ❖ Promotion de la transparence et de la bonne gouvernance est une nécessité pour toutes les parties prenantes.

II. L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

Quelques faits et dates clés

- ❖ **Juin 2002** : Lancement de la campagne « Publish What You Pay » par quelques organisations de la société civile
- ❖ **Septembre 2002** : Sommet sur le développement durable à Johannesburg (Afrique du Sud), Appel Tony Blair pour une Initiative globale
- ❖ **Juin 2003**: Première conférence internationale de l'ITIE à Londres.
 - Adoption d'une « **Déclaration de principes** » en vue d'augmenter la transparence des paiements et revenus liés aux secteurs de l'extraction;
 - «**Les principes de l'ITIE** », au nombre de 12, représentent la pierre angulaire de cette initiative.
- ❖ **17 Mars 2005** : Deuxième conférence internationale ITIE à Londres
 - Adoption 6 critères de l'ITIE.

II. L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

Quelques faits et dates clés

❖ **Octobre 2006** : Troisième conférence à Oslo :

- Mise en place des structures de gouvernance;

❖ **Février 2009** : Quatrième conférence- Doha (Qatar) :

- Coordination du soutien et appuis ITIE;

- Protection membres société civile;

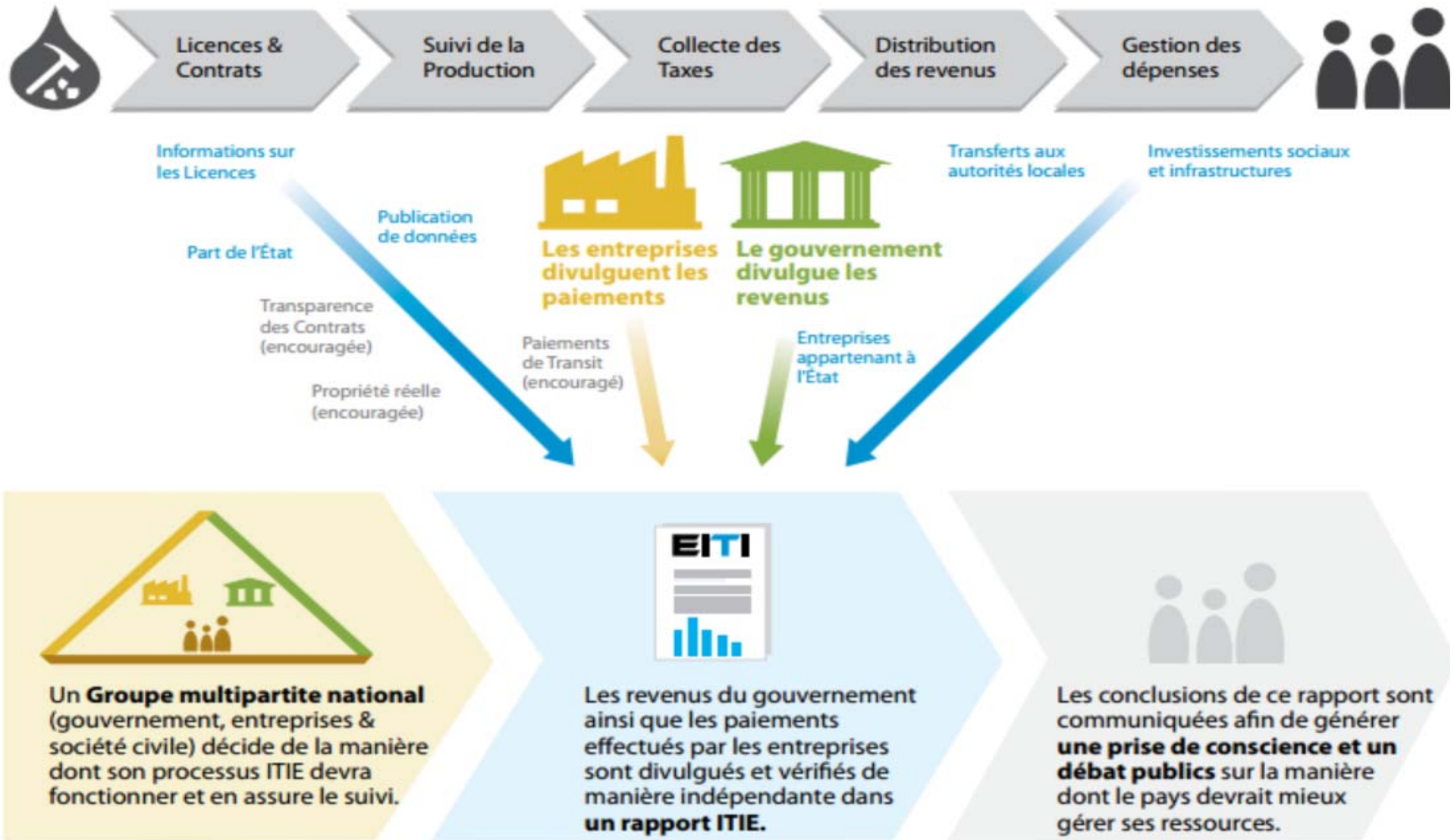
❖ **Mars 2011** : Cinquième conférence internationale (Paris) :

- Adoption de nouvelles règles (exigences vs indicateurs)

❖ **Mai 2013** : Sixième conférence Sydney (Australie) :

- Adoption de la Norme ITIE

La Nouvelle Norme



Réorganisation: de 21 à 7 Exigences

L'ITIE exige :

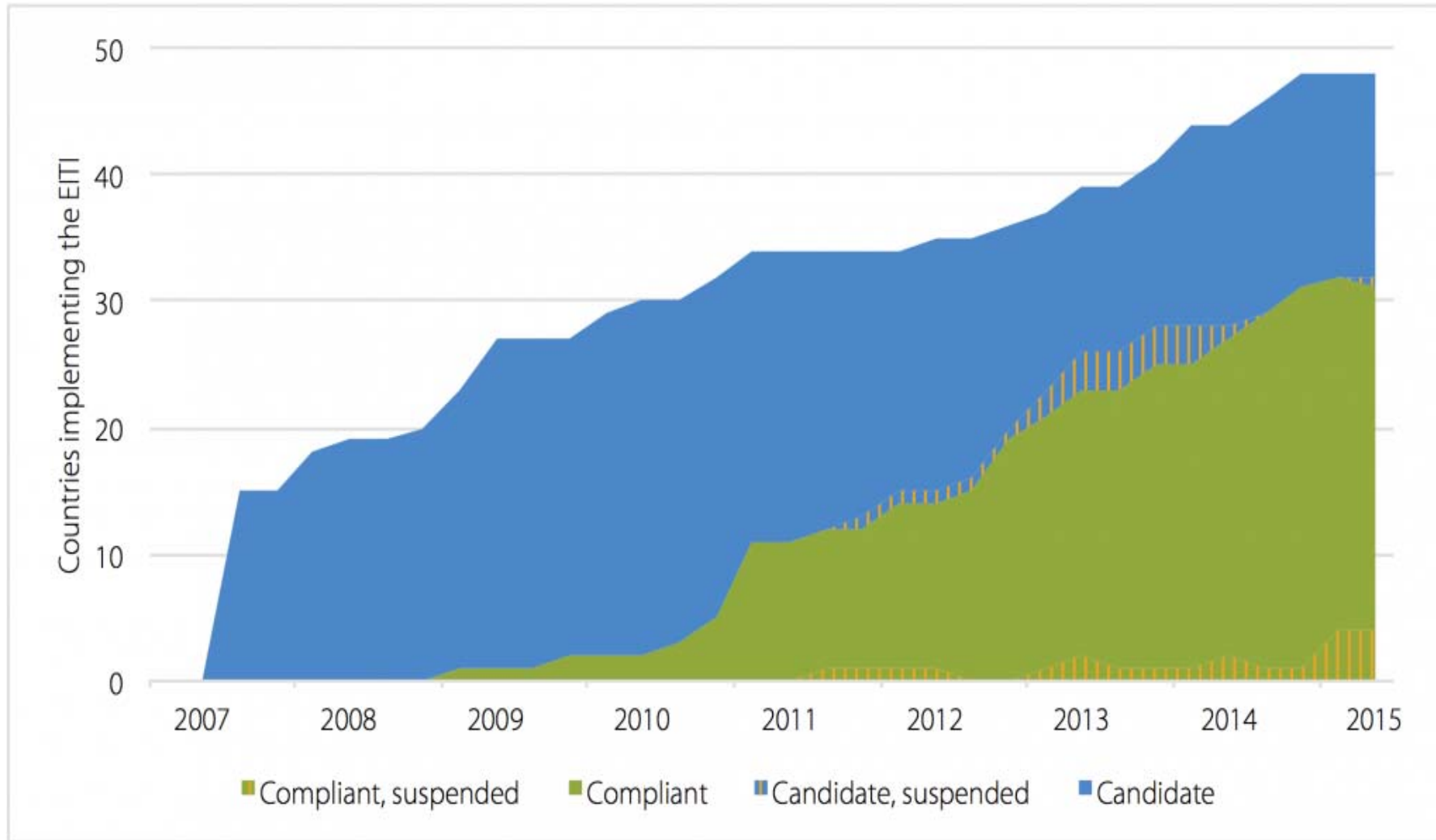
- 1** Un suivi rapproché par le Groupe multipartite.
- 2** La publication régulière et ponctuelle de rapports ITIE.
- 3** Des rapports ITIE contenant des informations contextuelles sur les industries extractives.
- 4** La publication de rapports ITIE exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.
- 5** Un processus d'assurance crédible basé sur l'application de normes internationales.
- 6** Des rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles au public et contribuant au débat public.
- 7** Que le Groupe multipartite prenne des mesures pour agir en fonction des enseignements tirés et évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

II. L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

Etat des lieux de la mise en œuvre de l'ITIE en 2015

- ❖ Un grand pas en avant pour la transparence dans le secteur extractif, souligne le Rapport d'avancement 2015;
- 48 pays mettent désormais en œuvre l'ITIE;
- Plus de la moitié des pays de l'ITIE sont aujourd'hui conformes aux Exigences de l'ITIE adoptées en 2011;
- Au cours des douze derniers mois, six pays ont été désignés conformes : la **Guinée**, **l'Indonésie**, la **République démocratique du Congo**, la **Sierra Leone**, le **Tchad** et **Trinité-et-Tobago**

II. L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

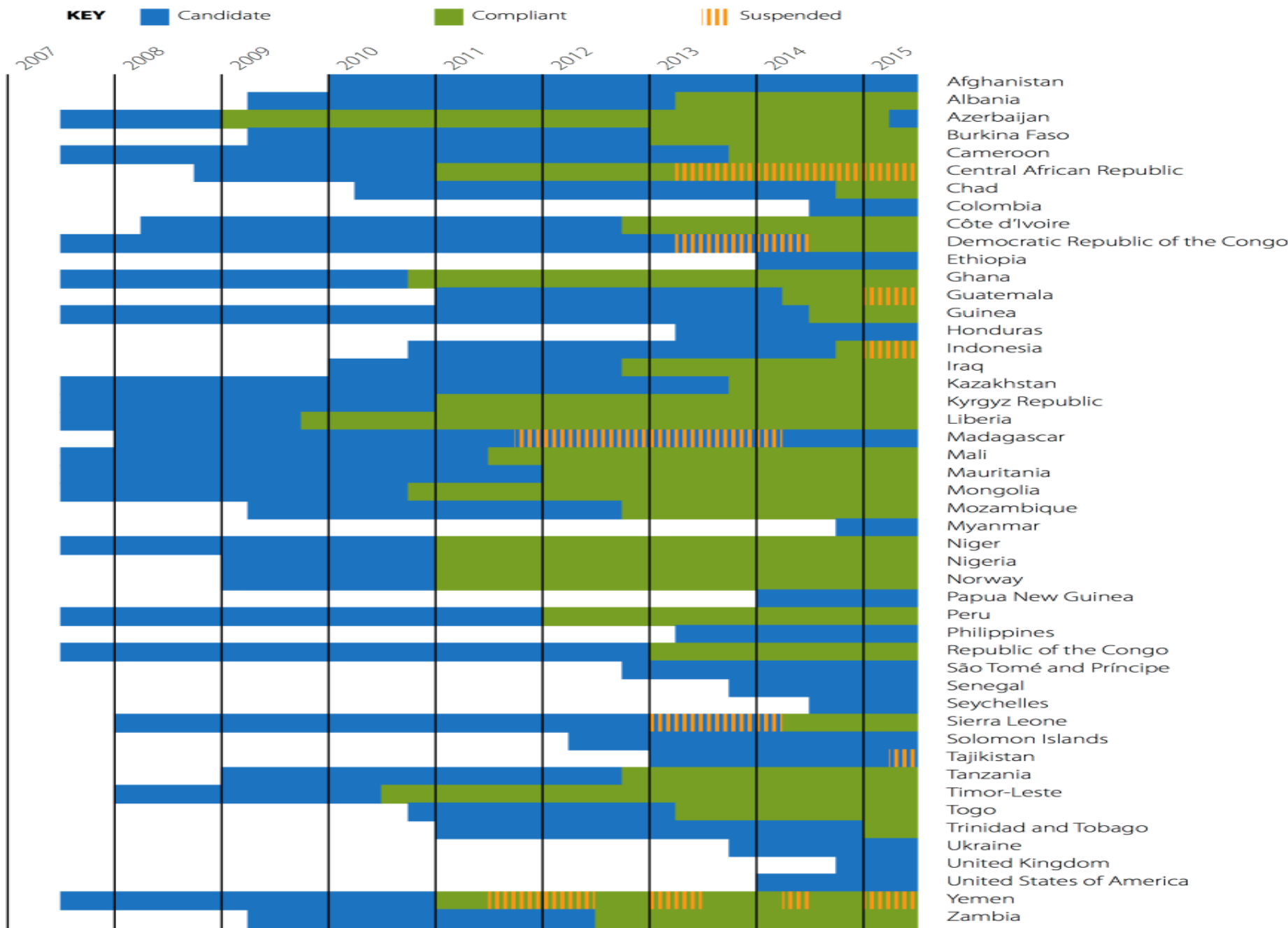


II. L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

Etat des lieux de la mise en œuvre de l'ITIE en 2015

❖ En plus des pays conformes, plusieurs autres gouvernements ont annoncé avoir l'intention de mettre en œuvre l'ITIE, comme [l'Allemagne](#), [la Guyane](#), [la France](#) et [l'Italie](#)

❖ Cinq pays sont actuellement suspendus pour cause d'instabilité politique ou de non-respect des échéances de déclaration ITIE : le [Guatemala](#), [l'Indonésie](#), [la République centrafricaine](#), le [Tadjikistan](#) et le [Yémen](#).



II. L'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE)

Principaux progrès en 2015

- ❖ Pour la première fois, tous les rapports incluent une ventilation des chiffres relatifs aux revenus, **par entreprise et par flux**.
- ❖ De plus, quatre pays répartissent les données **par projet**.
- ❖ Dix pays ont commencé à publier des informations sur la « **propriété réelle** » qui révèlent l'identité des véritables propriétaires des entreprises extractives dans le pays.
- ❖ Neuf pays communiquent désormais leurs données sous format **électronique**, ce qui en facilite le contrôle et l'utilisation.
- ❖ Presque tous les pays communiquent désormais des informations sur **la production et les licences**

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Quid des Etats de la CEMAC ?

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

❖ Quatre des six pays membres mettent en œuvre ITIE :

- Cameroun
- Congo
- RCA
- Tchad

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

Cameroun

- ❖ Déclaration d'intention lors de la conférence de Londres de mars 2005, lettre de confirmation en avril de la même année.
- ❖ Décret relatif au mécanisme national en juin 2005
- ❖ Pays candidat en 2007.
- ❖ Publication de 7 rapports de conciliation (1^{er} 2001-2004, 2^e en 2006; 3^e 2005, en 2007; 2006-2008, en 2010; 4^e consolidé en 2012; 5^e, 2009 et 6^e 2010 en 2013; 7^e en juillet 2013; 8^e le 17 juin 2015.
- ❖ Processus de validation achevé le 15 octobre 2013 conformément aux Règles de l'ITIE.
- ❖ Conclusion du validateur : le Cameroun avait satisfait à toutes les exigences
- ❖ Décision du Conseil d'Administration ITIE le 17 octobre 2013, au cours de sa réunion à Abidjan : **le Cameroun Pays conforme** aux Règles de l'ITIE.

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

Cameroun

- ❖ Selon le Rapport ITIE 2012, les revenus annuels du secteur extractif s'élèvent à environ 1,5 milliard d'USD au Cameroun.
- ❖ Le pétrole est le principal produit d'exportation du Cameroun
- ❖ Le secteur pétrolier représente environ 40 % des recettes d'exportation.
- ❖ Secteur en déclin à cause du vieillissement des champs mais perspectives de rebond avec possibilités de découverte de nouveaux champs.

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

Congo

- ❖ Adhésion ITIE en 2004, mise en place du Groupe multipartite en 2007.
- ❖ Pays Candidat, 2 février 2008.
- ❖ Publication de cinq rapports de conciliation (2007,2008,2009; 2010; 2011; 2012; 2013).
- ❖ Processus de validation achevé le 8 décembre 2012.
- ❖ Décision du Conseil d'Administration, le 27 février 2013 : le Congo, Pays Conforme aux Règles de l'ITIE.
- ❖ Publication de 12 Rapports sur les encaissements des revenus pétroliers sur les comptes du Trésor.

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

Congo

- ❖ Selon le rapport ITIE 2013, le secteur pétrolier est l'épine dorsale de l'économie congolaise.
- ❖ Ce secteur génère 80 % des revenus gouvernementaux et 90 % des exportations totales du pays.
- ❖ Le secteur minier est sous-développé, bien que son potentiel soit considérable.

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

République Centrafricaine

- ❖ Pays Candidat en 2008.
- ❖ Publication de trois rapports de conciliation ITIE (2006 en 2009, 2007-2009, en 2010; 2010 en 2012) et diffusion dans tout le pays (comités préfectoraux).
- ❖ Processus de validation achevé.
- ❖ Décision du CA : la RCA déclarée conforme à l'ITIE le 1^{er} mars 2011.
- ❖ Le **10 avril 2013**, le CA a décidé de **suspendre temporairement** le statut de pays conforme à l'ITIE en raison de l'instabilité politique.
- ❖ Demande de levée de suspension à tout moment (**Exigence n°1.7.b**)

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

République Centrafricaine

- ❖ Le diamant brut est la principale matière minérale exportée par le pays et son extraction est, jusqu'à présent, exclusivement artisanale.
- ❖ Selon le système de certification du processus de Kimberley, les exportations de diamants bruts représentaient 371 000 carats (d'une valeur de **62,1 millions d'USD**) en 2012, un an avant que les exportations de diamants bruts ne soient interdites (en mai 2013).
- ❖ Ces chiffres représentent environ **50 %** du total des exportations et **20 %** des recettes budgétaires de la RCA

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

Tchad

- ❖ Déclaration d'intention en 2004 (Lettre du Président à la Banque Mondiale).
- ❖ Adhésion et publication du décret relatif au Groupe multipartite en 2007.
- ❖ Pays Candidat en avril 2010.
- ❖ Publication de six rapports de conciliation (2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012).
- ❖ Processus de validation achevé en août 2014.
- ❖ **Décision du Conseil d'Administration le 15 octobre 2014 : le Tchad déclaré Pays Conforme à l'ITIE.**

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

Tchad

- ❖ Selon le Rapport ITIE 2012, les deux milliards d'USD de revenus gouvernementaux tirés des secteurs gazier, pétrolier et minier représentaient 70 % du budget du gouvernement.
- ❖ Le secteur des hydrocarbures représentait, en 2013, 90 % des exportations, soit plus de 70 % des revenus gouvernementaux et environ 30 % du produit intérieur brut nominal.
- ❖ Prêts garantis sur le pétrole et la dépendance accrue vis-à-vis du secteur des hydrocarbures ont accru l'exposition du Tchad au risque de volatilité des prix du pétrole.

III. Leçons apprises pour les Etats de la CEMAC

Situation actuelle des pays membres par rapport à l'ITIE

❖ Adhésion et statut de Pays candidats des deux autres (Gabon et Guinée Equatoriale) mais radiés

❖ Gabon :

- Non respect des délais de publication des rapports de conciliation
- Qualité des rapports
- Qualité de la participation de la société civile

❖ Guinée Equatoriale

- Environnement peu favorable à la participation de la société civile

❖ ⇔ Sujet de préoccupations et vrai défi dans une perspective d'intégration régionale en zone CEMAC

IV. Défis majeurs et perspectives pour les Etats de la CEMAC

Les défis majeurs

D'après l'Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles (IGRN), quatre problèmes pratiques de gouvernance se posent à tout pays riches en ressources naturelles :

- ❖ Cadre institutionnel et juridique;
- ❖ Pratiques de divulgation;
- ❖ Garanties et mesures de contrôle de qualité;
- ❖ Conditions générales de gouvernance.

N.B. Norme ITIE, toute la chaîne de valeur des IE

IV. Défis majeurs et perspectives pour les Etats de la CEMAC

Les défis majeurs

❖ Cadre institutionnel et juridique

✓ Le cadre légal et institutionnel en place permet-il d'assurer la transparence et la redevabilité ?

↔ Nécessité d'avoir des lois et des systèmes qui encouragent l'intégrité et la transparence.

❖ Pratiques de divulgation

✓ Quelles informations sont publiées au sujet du secteur complexe et lucratif des ressources naturelles ?

↔ Nécessité de favoriser l'accès à des informations complètes sur l'activité et les paiements du secteur extractif.

IV. Défis majeurs et perspectives pour les Etats de la CEMAC

Les défis majeurs

❖ Garanties et mesures de contrôle de qualité

✓ Quelles garanties sont en place pour favoriser leur intégrité ?

⇔ Des mécanismes pour éviter les conflits d'intérêts, limiter les pouvoirs discrétionnaires et assurer la qualité des informations communiquées;

❖ Conditions générales de gouvernance

✓ L'environnement institutionnel dans son ensemble favorise-t-il une gouvernance responsable des ressources ?

⇔ Etat de droit et institutions démocratiques

IV. Défis majeurs et perspectives pour les Etats de la CEMAC

Les défis majeurs

- ❖ Transparence dans les contrats et revenus tirés des IE.
- ❖ Capacités en matière de collecte efficace des revenus tirés des ressources naturelles.
- ❖ Capacités en matière de négociation avec les sociétés extractives afin d'obtenir des retombées à long terme.
- ❖ Bonne utilisation et distribution équitable des revenus.
- ❖ Lutte contre les pratiques de corruption et de pots-de-vin.
- ❖ Perte de revenus
- ❖ Surendettement
- ❖ Forte dépendance

IV. Défis majeurs et perspectives pour les Etats de la CEMAC

Perspectives de l'ITIE en zone CEMAC

- ❖ Créer les conditions nécessaires pour le retour du Gabon et de la Guinée Equatoriale dans l'ITIE.
- ❖ Apporter les appuis nécessaires aux quatre Pays Conformés (Cameroun, Congo, RCA, Tchad) pour leur permettre de consolider la mise en œuvre et maintenir ce statut conformément aux exigences de la nouvelle Norme ITIE.
- ❖ Traduire dans les législations nationales la Directive n°06/11-UEAC-190-CM-22 du 19 décembre 2011 relative au code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques.

IV. Défis majeurs et perspectives pour les Etats de la CEMAC

Perspectives de l'ITIE en zone CEMAC

« Les contrats entre l'Administration et les entreprises, publiques ou privées, notamment les entreprises d'exploitation des ressources naturelles et les entreprises exploitant les concessions de service public, sont clairs et mis à la disposition du public.

Ces principes valent tant pour la procédure d'attribution du contrat que pour son contenu.

Ces contrats sont régulièrement contrôlés par la Cour des Comptes et par les Commissions parlementaires compétentes.

L'implication du Gouvernement dans le secteur privé doit être menée dans la transparence et sur la base des règles et procédures non-discriminatoires».

Directive 06/11-UEAC, Section I, point 5

**MERCI
POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION**